

## INFORMATIONS PROVENANT DES ÉTATS MEMBRES

**Mise à jour de la liste des services nationaux chargés des contrôles aux frontières visés à l'article 16, paragraphe 2, du règlement (UE) 2016/399 du Parlement européen et du Conseil concernant un code de l'Union relatif au régime de franchissement des frontières par les personnes (code frontières Schengen) <sup>(1)</sup>**

(2021/C 141/02)

La publication de la liste des services nationaux chargés du contrôle aux frontières visés à l'article 16, paragraphe 2, du règlement (UE) 2016/399 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 concernant un code de l'Union relatif au régime de franchissement des frontières par les personnes (code frontières Schengen) <sup>(2)</sup> est fondée sur les informations communiquées par les États membres à la Commission, conformément à l'article 39 du code frontières Schengen.

Outre la publication au Journal officiel, une mise à jour régulière est disponible sur le site internet de la direction générale de la migration et des affaires intérieures.

**LISTE DES SERVICES NATIONAUX CHARGÉS DU CONTRÔLE AUX FRONTIÈRES**

FRANCE

*Remplacement des informations publiées au JO C 74 du 3.3.2021*

— pour la République française:

a) Contrôles aux frontières aux points de passage frontaliers

: Direction centrale de la police aux frontières, Direction générale des douanes et droits indirects, Gendarmerie de l'air;

b) Surveillance des frontières entre les points de passage frontaliers: services de la Direction générale des douanes et droits indirects, la Gendarmerie nationale, la Marine nationale ainsi que l'ensemble des services de la Direction générale de la police nationale.

**Liste des publications précédentes:**

JO C 247 du 13.10.2006, p. 17.

JO C 77 du 5.4.2007, p. 11.

JO C 153 du 6.7.2007, p. 1.

JO C 164 du 18.7.2007, p. 45.

JO C 153 du 6.7.2007, p. 21.

JO C 331 du 31.12.2008, p. 15.

JO C 87 du 1.4.2010, p. 15.

JO C 180 du 21.6.2012, p. 2.

JO C 98 du 5.4.2013, p. 2.

JO C 256 du 5.9.2013, p. 14.

JO C 360 du 10.12.2013, p. 17.

JO C 218 du 7.7.2017, p. 19.

JO C 431 du 15.12.2017, p. 8.

JO C 345 du 27.9.2018, p. 4.

JO C 375 du 17.10.2018, p. 5.

JO C 74 du 3.3.2021, p. 5.

---

<sup>(1)</sup> Voir la liste des précédentes publications à la fin de la présente mise à jour.

<sup>(2)</sup> JO L 77 du 23.3.2016, p. 1.